

DÉMOLITION – RÈGLEMENT 260

Demande de démolition d'un immeuble et programme de réutilisation du sol dégagé

Nom		
Adresse		
Téléphone		
Courriel		
Motif de la démolition :		
L'immeuble contient-il des logements ou des chambres ?		
Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Les locataires ont-ils été avisés de la démolition par courrier recommandé ?		
Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous prévu des conditions particulières pour reloger vos locataires ?		
Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Reçu copie des avis	<input type="checkbox"/>	
Date :	_____	
Méthode qui sera utilisée pour la démolition :	_____	
Endroit où vous disposerez des débris de construction :		

Usage projeté :		

Nombre d'étages :		

Revêtement ext. Mur :	Avant : _____	
	Latéral gauche : _____	
	Latérale droite : _____	
	Arrière : _____	
Revêtement du toit :		

Couleur des fenêtres :		

Couleur des portes :		

Couleur des garde-corps :		

Autres éléments :	Moulures : _____	
	Persiennes : _____	
	Autres : _____	
Plans fournis :	Plans manquants : _____	
EXIGENCES PARTICULIÈRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION		
Dépôt en garantie <input type="checkbox"/>	Montant :	Reçu le :
	_____	_____
Complété par :	Date :	
_____	_____	

Liste des documents à fournir au verso 



DOCUMENTS À FOURNIR EN DEUX EXEMPLAIRES (suite)

■ BÂTIMENTS VISÉS

Tous bâtiments principaux à l'exception :

- D'un abri d'auto (annexe à une résidence)
- D'une maison mobile
- D'un bâtiment incendié ayant perdu plus de 50% de sa valeur au rôle d'évaluation
- D'un bâtiment dans un parc industriel

■ PLAN D'IMPLANTATION

Idéalement à partir d'une copie de votre certificat de localisation ou d'un plan fait à l'échelle, ce plan doit nous indiquer l'emplacement du bâtiment à être démoli.

■ COPIE DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR

■ DÉPÔT EN GARANTIE

À fournir selon les exigences du comité de démolition.

■ FUTURE CONSTRUCTION

- Plan d'implantation montrant le futur bâtiment, le stationnement, la présence d'arbres
- Plan d'élévation des 4 façades du bâtiment
- Échantillon des matériaux extérieurs (revêtement extérieur des murs et toitures)
- Couleur des fenêtres, portes, garde-corps, soffite, fascia, moulure et persienne

■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.